

COLLECTES 2024

Merci d'adresser vos demandes par mail à om@valmarnaysien.com



Communauté de Communes

LAVERNAY - MARNAY - RECOLOGNE

FÉRIÉ La collecte de vos déchets est assurée les jours fériés SAUF le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre, se reporter au calendrier ci-dessous.

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 M	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M	31 S	31 M	31 J	30 S	31 M

ZONE A Besançon, Braidoux, Clémence-Ferrand, Digne, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
ZONE B Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg
ZONE C Clermont, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
 Les communes scabieuses sont données à titre indicatif et sous toutes réserves.

CONTACT SERVICE DÉCHETS

Communauté de Communes du Val Marnaysien - 21 Place de l'Hôtel de Ville - 70150 MARNAY - 03 84 31 94 84 - om@valmarnaysien.com
 + d'infos : www.valmarnaysien.com



AVEZ LE RÉFLEXE : TRIEZ AVANT DE JETER !

Les solutions qui s'offrent à vous :

LE TRI C'EST FACILE

Tous les emballages et papier vont dans le bac jaune



SANS SACS

NON IMBRIQUÉS

VIDES DE TOUT CONTENU

DÉCHETTERIE

Sont acceptés :

- Encombrants
- Déchets verts
- Mobiliers
- Gros cartons
- Bois
- Polystyrène
- Textiles, linges
- Plastiques rigides (jouets, baignoire...)
- Electro-ménager



COMPOSTEUR

Le compost dans vos jardins : pour les restes de fruits et de légumes



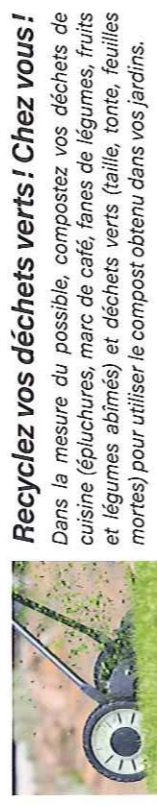
Moins 30% de production d'ordures ménagères.

CONTENEUR VERRE

Le verre se recycle à l'infini. Une bouteille sur deux est fabriquée à partir de verre recyclé.



Respecter les consignes, c'est respecter les agents du tri



Recyclez vos déchets verts ! Chez vous !
 Dans la mesure du possible, compostez vos déchets de cuisine (épluchures, marc de café, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés) et déchets verts (taille, tonde, feuilles mortes) pour utiliser le compost obtenu dans vos jardins.

- moins d'arrosage,
- moins de traitements en désherterie,
- moins de mauvaises herbes,
- moins d'engrais chimiques !

PAILLAGE, MULCHING, BROYAGE, COMPOSTAGE

Le VERRE = dans le conteneur situé dans votre commune !

JE TRIE

LES EMBALLAGES EN VERRE

Pots & bocaux en verre
Bouteilles en verre

JE JETTE

LE RESTE DES DÉCHETS EN SAC DANS LA POUBELLE MÉNAGÈRES

A la maison, dans votre bac d'ordures ménagères

Le VERRE = dans le conteneur situé dans votre commune !

Le VERRE = dans le conteneur situé dans votre commune !

MON BAC DE TRI pour tous les EMBALLAGES en VRAC SANS les IMBRIQUER

NOUVEAU
AMBASSEADEUR DE TRI
 Il vous accompagne dans le bon tri des déchets

Briques (avec bouchons)
 Briques, Bidons, Flacons en plastiques (avec bouchons)
 Papiers, Journaux, Revues

Pots de yaourt, Barquettes séparées du film plastique, Sacs

Uniquement pour les communes de Haute-Saône
 Capsules de café
 Dosettes, tubes
 Couvre-capsules
 Feuilles en alu

Boîtes et Cartons, Boîtes à oeufs, Cartonnettes



DÉCHETTERIE OU POINT RELAIS

Que deviennent les vêtements, linges de maison et chaussures que vous déposez ici ?



Vêtements
Linges
Textiles

Ces déchets sont strictement INTERDITS dans le BAC DE TRI

Si aucune solution ne convient à votre déchet : jetez-le !

POUBELLE ORDURES MÉNAGÈRES

Je jette le reste des déchets.

N'oubliez pas, il existe une solution pour chaque déchet : compostage, déchetterie ou encore recyclerie !

LAVERNAU, MARNAY, RECOLOGNE

FÉRIÉ La collecte de vos déchets est assurée les jours fériés SAUF le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre, se reporter au calendrier ci-dessous.

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D	1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M	1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J	1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D	1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J	1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D
01 02 03 04 05 06 07 08 09	01 02 03 04 05 06 07 08 09	10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	23 24 25 26 27 28 29 30 31

ZONE A Beaugrenon, Bontoux, Chémont-Fernand, Digne, Genouille, Lamoignon, Luyon, Polles
ZONE B Av-Mazouille, Ancy, Lulle, Nung-Mézi, Nancis, Noy, Nomenet, Ollivier-Tours, Bains, Bains, Sanchour
ZONE C Cordil, Koppelier, Paris, Toulouze, Vesallies

Les véhicules agricoles sont destinés à être livrés à leur source, toutes réserves.

Communauté de Communes du Val Marnaysien - 21 Place de l'Hôtel de Ville - 70150 MARNAY - 03 84 31 94 84 - om@valmarnaysien.com

+ d'infos : www.valmarnaysien.com

HORAIRES DÉCHETTERIES

DÉCHETTERIES	JOURS D'OUVERTURE	HIVER 1 ^{er} novembre au 28/29 février	ÉTÉ 1 ^{er} mars au 31 octobre
CHAUMERCENNE 03 84 32 24 03	Lundi Vendredi Samedi	9h - 12h 14h - 16h30 14h - 16h30	9h - 12h 14h - 18h 14h - 18h
MARNAY 03 84 31 94 35	Lundi Mercredi Samedi Jeudi Vendredi	9h - 12h 13h30 - 17h 13h30 - 17h 13h30 - 17h	9h - 12h 14h - 18h 14h - 18h
PLACEY 03 81 21 15 60	Mardi Mercredi Vendredi Samedi	8h30 - 12h20 13h30 - 16h50 13h30 - 16h50	8h30 - 12h20 13h30 - 17h50 13h30 - 17h50
BOULOT 03 81 57 40 96	Lundi Mercredi Jeudi Samedi Vendredi	14h - 16h30 9h - 12h 14h - 16h30 14h - 16h30	14h - 18h 9h - 12h 14h - 18h 9h - 12h 14h - 18h
SAINT-VIT 03 81 21 15 60	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi	8h30 - 12h20 13h30 - 16h50 8h30 - 12h20 13h30 - 16h50	8h30 - 12h20 13h30 - 17h50 8h30 - 12h20 13h30 - 17h50

Horaires indiqués sous réserve de modification des centres de traitement.
Attention, dernier accès autorisé 10 min avant la fermeture.

SONT ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE :

- ENCOMBRANTS
- DÉCHETS VERTS
- MOBILIERS
- GROS CARTONS
- BOIS
- POLYSTYRÈNE
- TEXTILES, LINGES

Les ordures ménagères sont strictement INTERDITES en DÉCHETTERIE.

COMMENT OBTENIR UN BADGE ?

L'accès en déchetterie se fait obligatoirement par un badge d'accès délivré par les centres de traitement. En fonction de ma commune de résidence, ma demande est à adresser :
Au **SYBERT** pour les communes du **Doubs** : 03 81 21 15 60 ou https://www.sybert.fr/que_faire_de_mes_dechets/en_dechetteries/je_badge/
Au **SYTEVOM** pour les communes de la **Haute-Saône** : 03 84 76 93 00 ou <http://www.sytevom.org/rubrique.php?id=672>

NOUVEAU
AMBASSADEUR DE TRI
Il vous accompagne dans le bon tri des déchets

MON BAC DE TRI pour tous les EMBALLAGES en VRAC SANS les IMBRIQUER

NOUVEAU Uniquement pour les communes de Haute-Saône

- Brîques (avec bouchons)
- Papiers, Journaux, Revues
- Boîtes et Cartons, Boîtes à oeufs, Cartonnets
- Bouteilles, Bidons, Flacons en plastiques (avec bouchons)
- Pots de yaourt, Barquettes séparées du film plastique, Sacs
- Bidons, Aérosols
- Boîtes de conserves
- Barquettes alu
- Capsules de café
- Dosettes, tubes
- Couvercles
- Opercules
- Feuilles en alu

JE TRIE
LES EMBALLAGES EN VERRE

LES RESTES DES DÉCHETS EN SAC DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES

Le VERRE = dans le conteneur situé dans votre commune !

A la maison, dans votre bac d'ordures ménagères

Pots & bocaux en verre
Bouteilles en verre

Recyclez vos déchets verts ! Chez vous !

Dans la mesure du possible, compostez vos déchets de cuisine (épluchures, marc de café, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés) et déchets verts (feuille, tonte, feuilles mortes) pour utiliser le compost obtenu dans vos jardins.

PAILLAGE, MULCHING, BROYAGE, COMPOSTAGE

moins d'arrosage,
moins de trajets en déchetterie,
moins de mauvaises herbes,
moins d'engrais chimiques !

POURQUOI BIEN TRIER ?

Pour limiter les augmentations de la redevance, il est essentiel de respecter les consignes de tri.

Déchet recyclable BIEN trié :

emballages plastique, carton, métal... = RECYCLABLES

Bac de tri → Transport → Usine de recyclage = frais de traitement

Subventions versées par CITEO pour favoriser le tri des emballages

1€

Déchet non recyclable BIEN trié :

mouchoirs, essuie-tout, cotons, couches... = PAS RECYCLABLES

Poubelle OMR → Transport → Usine incinération = frais de collecte

7€

Déchet non recyclable MAL trié (jeté dans le poubelle de tri) :

PAS RECYCLABLES

Bac de tri → Usine incinération → Coût de l'incinération

Usine de recyclage → Refus de tri

Coût de transport → Usine de traitement → Refus de tri

11€

REFUS DE TRI

Le contenu des bacs de tri passe en usine de traitement pour séparer les diverses matières en vue de leur recyclage. Les déchets souillés ainsi que ceux qui ne devraient pas se trouver dans ce bac sont ensuite renvoyés à l'usine d'incinération, ce sont les « refus de tri ».

Chaque année, la Communauté de Communes est facturée pour ces refus de tri, qui pèsent sur les tarifs de redevance incitative. Ce taux a de nouveau subi une forte augmentation. Ce comportement et ces incivilités ont donc pour conséquence de faire augmenter chaque année les charges de traitement impactées à la Communauté de Communes et donc les tarifs de redevance incitative.

VISITES

Les centres de TRI SYBERT et SYTEVOM sont ouverts aux visites. Réservation et information sur : www.sybert.fr et www.sytevom.org



DOUBS
HAUTE-SAÔNE
SYBERT
SYTEVOM